

Concours : RH-04(21)
Emploi d'été 2022 – Personnel enseignant
Programme – Actualisation linguistique en français
INTERNE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario offre divers programmes d'été à ses élèves. J'Décolle pour l'école est un programme d'actualisation linguistique conçu pour les enfants qui iront en maternelle en septembre prochain et qui favorise l'apprentissage de la langue française afin que les élèves puissent continuer à développer leurs compétences langagières en français par l'intermédiaire d'activités amusantes, stimulantes et enrichissantes. Nous invitons le personnel enseignant intéressé à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

Programme – J'Décolle pour l'école - VIRTUEL

Quoi/Qui? Personnel enseignant qualifié au cycle primaire;

Quand? Du 4 juillet jusqu'au 22 juillet 2022
 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 14 h 30

Où? En ligne - programme virtuel pour les élèves des écoles virtuelle et éloignées

Rémunération : 56,34 \$/de l'heure pour un total de 96 heures

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :

- Détenir un Brevet d'enseignement et une Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Faire preuve d'excellentes habiletés en communication;
- Avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Connaître des stratégies pour favoriser l'apprentissage du français;
- Faire preuve de débrouillardise;
- Posséder des aptitudes interpersonnelles et une bonne capacité de travailler en équipe.

Veillez faire parvenir une copie de votre carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et votre curriculum vitae par l'entremise de notre site Web **avant 12 h le 28 avril 2022** à l'attention de :

Madame Sara Fudge
Leader en aménagement linguistique
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pension du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521-01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.